

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE BANGOR du 25 janvier 2024 à 20h30

Ordre du jour :

- Demande de subvention 2024 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux/Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DETR/DSIL)
- Proposition de revalorisation de la prime à la naissance
- Communication rapport sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif année 2022
- Divers.
-

Madame Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 janvier 2024 et le soumet à l'approbation des conseillers.

Etaient présents : Mme HUCHET Annaïck - Mr Sébastien CHANCLU – Mr SAMZUN Stéphane -- Mme Andrée LOREAL – Mme Marie-Christine de la HOGUE - Mr Franck THOMAS – Mme Evelyne LOREAL – Mr Eric SAMZUN - Mr Gaël GIRARD – Mr Pierre-Yves LE GAL - Madame Hélène JUGEAU- Mme Valérie LE BIHAN – Mme Marie LIEBENGUTH.

Absent excusé ayant donné procuration :
Monsieur Eric DELANOE à Madame Annaïck HUCHET.

Secrétaire de séance : Madame Valérie LE BIHAN.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – 2024 – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE CELLULES COMMERCIALES ET/OU PROFESSIONNELLES

Le programme de construction de logements et de cellules commerciales et/ou professionnelles avec l'assistance de notre mandataire MORBIHAN HABITAT, est au stade de l'avant-projet définitif (APD).

Le permis de construire va être déposé début février 2024 jours pour un commencement des travaux deuxième semestre 2024.

La commune sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - programmation 2024 - pour les logements ainsi que pour le local commercial.

Le plan de financement H.T. s'établit comme suit :

	DEPENSES
maîtrise d'œuvre + honoraires techniques	135 531,00 €
logements	60 989,00 €
local commercial	74 542,00 €
frais annexes	194 083,00 €
logements	89 045,00 €
local commercial	105 038,00 €
acquisition terrain	140 990,00 €
Travaux	815 358,00 €
logements	366 911,00 €
local commercial	448 447,00 €
maîtrise d'ouvrage déléguée	65 360,00 €
logements	29 412,00 €
local commercial	35 948,00 €
TOTAL	1 351 322,00 €

	RECETTES
ETAT DETR/DSIL	306 000,00 €
logements	282 000,00 €
local commercial	24 000,00 €
REGION	150 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENT (CONTRAT DE TERRITOIRE)	625 057,00 €
AUTOFINANCEMENT	270 265,00 €
TOTAL	1 351 322,00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise Madame Le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

OBJET : REVALORISATION PRIME A LA NAISSANCE

Une prime à la naissance est instaurée depuis 2002 pour les enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune. Elle a été réévaluée en 2005 à hauteur de 120 €.

Madame Le Maire propose d'augmenter le montant de cette prime et de la fixer à 150 € par enfant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'augmentation de la prime à la naissance qui sera effective à compter de la présente délibération.

**OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022.**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire présente à son assemblée délibérante le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel 2022 relatif au prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Suivent les signatures.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire
Annaïck HUCHET



La secrétaire de séance
Valérie LE BIHAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Le Bihan', written over a horizontal line.

délibérations conseil municipal BANGOR
du 25 janvier 2024

numéro de délibération	date d'examen	OBJET	VOTE DU CM
DELIB2024-02	25/01/2024	demande de subvention DETR logements et cellules commerciales et/pro	approuvée
DELIB2024-03	25/01/2024	revalorisation prime à la naissance	approuvée
DELIB2024-04	25/01/2024	rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service d'assainissement non collectif 2022	approuvée

Fait à BANGOR, le 29 janvier 2024

le Maire

Annaïck HUCHET



